



PRÉFET DU MORBIHAN

Préfecture du Morbihan
Direction des sécurités
Bureau des polices administratives
et des professions réglementées
Affaire suivie par : Céline Duwoye
Tél : 02 97 54 86 94
Mail : pref-cab-dirsec-bpapr@morbihan.gouv.fr

Vannes, le 18 mars 2020

Madame, Monsieur,

Vous avez pris rendez-vous auprès de la commission médicale de Vannes et de Lorient pour obtenir le maintien de la validité de votre permis de conduire.

Le 14 mars 2020, afin de lutter contre la propagation du virus COVID-19, le Premier ministre a décidé, à la suite du passage en stade 3 et jusqu'à nouvel ordre, de la **fermeture de tous les lieux recevant du public non indispensables** à la vie du pays.

Par conséquent, les visites médicales sont suspendues **jusqu'à nouvel ordre**.

Cependant, je vous informe qu'en application de l'article R221-11 du code de la route, le conducteur astreint à une visite médicale pour obtenir le maintien de la validité de son permis bénéficie des dispositions particulières de l'article R220-10 du code de la route, **qui permettent de considérer que la demande de visite médicale présentée au préfet du département du domicile avant la date limite de validité du permis, maintient provisoirement la validité du permis si la visite médicale n'a pas lieu dans les délais prescrits et sauf carence de l'intéressé.**

Il vous appartient, dans ce cas, pour toute réquisition des services de police ou de gendarmerie, de présenter votre convocation à l'examen médical accompagnée de ce courrier et de votre permis de conduire.

Je vous invite à reprendre rendez-vous pour une visite médicale sur le site : www.morbihan.gouv.fr « démarches administratives, prendre un rendez-vous », lorsque la prise de rendez-vous **sera redevenue possible**.

Je compte sur votre compréhension et en appelle au civisme de chacun pour surmonter cette crise sanitaire sans précédent.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Le préfet
Pour le préfet et par délégation,
La sous-préfète, directrice de cabinet,


Véronique Solère

Copie aux médecins de la commission médicale de Vannes et de Lorient